

## L'accès au service de restauration **NOUVEAU**

Le **QR-Code téléchargé** depuis l'application MyTurboSelf sur le smartphone permet de passer au self sur la borne du distributeur de plateaux (plus de perte, plus de rachat de cartes...)

Le badge est offert aux élèves lorsque l'application TURBOSELF ne peut être téléchargée sur le téléphone portable.

## Les différents régimes de demi-pension et d'hébergement (Tarifs 2024-2025)

### LES RÉGIMES AU FORFAIT :

Une facture est établie en fin de trimestre et doit être réglée à réception.

Des remises d'ordre pour stage, voyage ou maladie (certificat médical supérieur à 15 jours consécutifs) sont prévues.

La catégorie demi-pensionnaire au forfait vous engage pour un trimestre entier. Les changements de catégories ne peuvent être effectués qu'entre deux trimestres, sur demande écrite, et présentés avant la fin du trimestre en cours.

Le règlement intérieur est disponible sur le site du lycée et affiché au service intendance.

**Forfait 5 jours** : (3,32 €\* le repas) : Du Lundi au Vendredi inclus ;

**Forfait 4 jours** : (3,54 €\* le repas) : Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi

**Interne 4 nuits** : uniquement pour les lycéens : 1 313,60 € / an  
(lundi-mardi-mercredi-jeudi)

**Interne 5 nuits** : 1 441,60 € / an  
(lundi-mardi-mercredi-jeudi- vendredi)

**Interne 6 nuits** – uniquement pour les étudiants post-bac : 1 548,80 € / an  
(lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi et dimanche soirs)

**LES REPAS À LA PRESTATION** : repas à l'unité (4,22 € le repas). L'élève dispose d'un compte restauration TURBO qui doit être crédité pour pouvoir déjeuner et qui est débité à chaque repas consommé. Dans ce cas, les repas sont réglés à l'avance.

Si vous choisissez cette option, vous devez joindre lors de l'inscription un premier chèque de **41.00 €** (montant minimum) pour approvisionner le compte de restauration de l'élève.

**LE REGIME EXTERNE** : repas occasionnels à l'unité (4,22 € le repas). L'élève dispose d'un compte restauration TURBO qui doit être crédité pour pouvoir déjeuner et qui est débité à chaque repas consommé. Dans ce cas, les repas sont réglés à l'avance.

## Modes de règlement possibles

### LES RÉGIMES AU FORFAIT :

- Le règlement des factures de demi-pension ou d'internat s'effectue **via l'espace numérique de travail (ENT) – application Téléservices**
- Le règlement des factures de demi-pension ou d'internat peut s'effectuer par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du lycée Gustave Flaubert
- Le règlement en espèces est autorisé (dans la limite de la réglementation) auprès du service intendance chaque matin de 8H30 à 13H

### LES REPAS À LA PRESTATION : **NOUVEAU**

- **Le PAIEMENT EN LIGNE avec CARTE BANCAIRE** : le compte TURBO doit être crédité : 5 repas (20,50 € minimum) via le site internet sécurisé du lycée ou directement à partir du smartphone

<https://www.lycee-flaubert-rouen.fr/accueil>

- **Le paiement aux Bornes KIOSK du lycée avec CARTE BANCAIRE** : le compte TURBO doit être crédité : 5 repas (20,50 € minimum) à partir des 2 bornes KIOSK situées au sein du lycée (vie scolaire – administration).
- **Le paiement par CHEQUE BANCAIRE** : le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Gustave Flaubert et déposé au service Intendance.
- **Le paiement en ESPECES à partir de la borne KIOSK située à l'administration**  
Le règlement en espèces est autorisé (dans la limite de la réglementation) auprès du service intendance chaque matin de 8H30 à 13H